



# Convention d'Istanbul

Convention du Conseil de l'Europe  
sur la prévention et la lutte contre  
la violence à l'égard des femmes  
et la violence domestique

---

La Convention d'Istanbul  
repose sur quatre piliers :

-  PRÉVENTION
-  PROTECTION
-  POURSUITES
-  POLITIQUES COORDONNÉES

# - Convention d'Istanbul -

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

La Convention d'Istanbul repose sur quatre piliers

PRÉVENTION

PROTECTION

POURSUITES

POLITIQUES COORDONNÉES

## PRÉVENTION

Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul,  
il devra prendre les mesures suivantes :



FORMATION DES  
PROFESSIONNEL-LE-S



PARTICIPATION DES MÉDIAS  
ET DU SECTEUR PRIVÉ



ENGAGEMENT DES  
HOMMES ET DES GARÇONS



CAMPAGNES DE  
SENSIBILISATION



PROGRAMMES DE  
RÉHABILITATION  
POUR LES AUTEUR-E-S



ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE  
ET À L'ÉGALITÉ ENTRE  
LES FEMMES ET LES HOMMES



PROMOTION DE  
L'AUTONOMISATION  
DES FEMMES



REMISE EN CAUSE  
DES STÉRÉOTYPES  
DE GENRE

# - Convention d'Istanbul -

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

La Convention d'Istanbul repose sur quatre piliers

PRÉVENTION

PROTECTION

POURSUITES

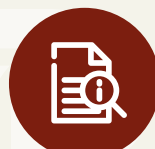
POLITIQUES COORDONNÉES

## PROTECTION

La sécurité et les besoins des victimes et des témoins doivent être au cœur de toutes les mesures de protection adoptées par un pays. Leurs droits comprennent :



DROITS ET BESOINS  
DES ENFANTS TÉMOINS



INFORMATION  
SUR LEURS DROITS



LIGNES D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE  
GRATUITES 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7



SERVICES  
DE SOUTIEN



SÉCURITÉ CONCERNANT LE DROIT  
DE GARDE ET DE VISITE DES ENFANTS



MÉCANISMES RÉGIONAUX ET  
INTERNATIONAUX DE PLAINTE



ORDONNANCES D'INJONCTION  
OU DE PROTECTION



REFUGES



ORDONNANCES  
D'URGENCE  
D'INTERDICTION



SIGNALEMENT  
DES VIOLENCES  
AUX AUTORITÉS



CENTRES D'AIDE  
AUX VICTIMES DE VIOLS  
OU DE VIOLENCES SEXUELLES

# - Convention d'Istanbul -

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

La Convention d'Istanbul repose sur quatre piliers

PRÉVENTION

PROTECTION

POURSUITES

POLITIQUES COORDONNÉES

## POURSUITES

Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul,  
il devra assurer :



ENQUÊTES POLICIÈRES  
EFFICACES



SANCTIONS  
POUR LES AUTEUR-E-S



POURSUITE  
PUBLIQUE EFFICACE



LÉGISLATION  
CRIMINALISANT LA VIOLENCE  
À L'ÉGARD DES FEMMES

APPLICATION DE LA LOI ET PROCÉDURES JUDICIAIRES



PRISE EN COMPTE  
DES CIRCONSTANCES  
AGGRAVANTES



PROTECTION DES VICTIMES PENDANT  
L'ENQUÊTE ET LA PROCÉDURE JUDICIAIRE



PROTECTION DES ENFANTS  
VICTIMES ET TÉMOINS



DROIT DES VICTIMES  
À L'INFORMATION ET AU SOUTIEN

DROITS DES VICTIMES



ÉVALUATIONS COORDONNÉES  
DES RISQUES



DROIT DES VICTIMES  
À LA VIE PRIVÉE



PAS D'ATTITUDE  
BLÂMANT LES VICTIMES

# - Convention d'Istanbul -

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

La Convention d'Istanbul repose sur quatre piliers

PRÉVENTION

PROTECTION

POURSUITES

POLITIQUES COORDONNÉES

## POLITIQUES COORDONNÉES

Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul,  
il devra prendre les mesures suivantes :



RECHERCHE ET  
COLLECTE DE DONNÉES



COOPÉRATION  
INTERINSTITUTIONNELLE



RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ  
DANS SON L'ENSEMBLE



SOUTIEN ET TRAVAIL  
AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ONG



LÉGISLATION COMPLÈTE ET  
POLITIQUES SENSIBLES À  
LA DIMENSION DE GENRE



COORDONNER L'ACTION  
ET SURVEILLER  
LA MISE EN ŒUVRE



FINANCEMENT DES  
POLITIQUES ET DES SERVICES



POLITIQUES FONDÉES  
SUR LES DROITS HUMAINS

# Convention d'Istanbul

Convention du Conseil de l'Europe  
sur la prévention et la lutte contre la  
violence à l'égard des femmes et la  
violence domestique

---

[www.coe.int/conventionviolence](http://www.coe.int/conventionviolence)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE